



## CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 2 AVRIL 2024

#### DELIBERATION N° 2024-04-040-DGS

Nomenclature : 5.3

**OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE GEOLANDES**

Fait à Tarnos,  
le 3 avril 2024  
Pour extrait certifié  
conforme



Le Maire

*Certifié exécutoire compte tenu  
du dépôt au titre du contrôle de  
légalité et de La publication sur  
le site Internet de la Mairie le :*

04/04/2024

L'an deux mille vingt quatre, le deux avril, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur MABILLET, Maire.

#### PRÉSENTS EN DEBUT DE SEANCE

M. MABILLET, M. PERRET, Mme MOUNIER, M. DOMET, Mme DUFAU, M. SAUBIETTE, Mme ORDUNA, M. DUBERT, Mme TROISVALLETS, M. GONZALES, Mme DARRAMBIDE, M. LESPADE, Mme NOGARO, Mme BAULON, Mme DUPRE, Mme CORRIHONS, Mme PICAT, Mme BIRLES, M. DECKE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. CENDRES, Mme LE GALL, M. COUTIER, Mme LALANNE, M. LORMAND, M. ROBLES, Mme CASSAING, Mme DACHARRY, M. LATAILLADE

#### ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS EN DEBUT DE SEANCE

Mme SAINT-AUBIN	procuration	à Mme NOGARO
M. FLEURENTDIDIER	procuration	à Mme DUPRE
M. MIREMONT	procuration	à M. CENDRES
M. GARANS	procuration	à M. GONZALES

- Arrivée de M. GARANS avant le point n° 2024\_04\_031\_DGS
- Départ de Mme DACHARRY avant le point n° 2024\_04\_052\_DAP  
Elle donne procuration à M. LATAILLADE

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme MOUNIER

Nombre de Conseillers en exercice	33
Nombre de présents	29 30 à partir du point n°2024_04_031_DGS 29 à partir du point n°2024_04_052_DAP
Nombre de pouvoirs	4 3 à partir du point n°2024_04_031_DGS 4 à partir du point n°2024_04_052_DAP
Nombre de votants	33

GEOLANDES est un Syndicat Mixte créé en 1988 pour la sauvegarde et la gestion des étangs landais. Ses champs de compétence visent à sauvegarder les plans d'eau, protéger la biodiversité locale, préserver les activités traditionnelles, organiser la fréquentation et réguler la présence et la prolifération d'espèces végétales envahissantes.



## LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29,

Considérant la nécessité d'élire 1 membre titulaire et 1 membre suppléant, à bulletin secret et à la majorité absolue

Vu l'appel à candidatures fait par M. le Maire

### DELIBERE

**PROCEDE** à l'élection au scrutin secret et à la majorité absolue du membre titulaire et du membre suppléant du syndicat mixte GEOLANDES

#### Candidatures:

#### LISTE A:

MEMBRE TITULAIRE	MEMBRE SUPPLEANT
• M. Nicolas DOMET	• Mme Fabienne DARRAMBIDE

#### Résultats:

Votants: 33

Bulletins blancs : 1

Bulletins nuls : 1

Suffrages exprimés: 31

#### Ont obtenu:

LISTE A: 31 voix

**PROCLAME** élus les membres du syndicat mixte GEOLANDES suivants:

Titulaire: M. Nicolas DOMET

Suppléant: Mme Fabienne DARRAMBIDE

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)